

Erratum

Décision générale visant le maintien des dispositions transitoires prévues à la Partie 16 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription à l'égard d'une personne inscrite ajoutant un territoire - Décision n° 2010-PDG-0039

Veillez prendre note que certaines erreurs se sont glissées dans le texte de la décision n° 2010-PDG-0039 prononcée le 25 février 2010, et qui a été publiée dans la section 3.8.1 du bulletin du 26 février 2010 (vol. 7, n° 8). La décision n'aurait pas dû faire mention des articles 13.16 et 16.16 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*. Le texte rectifié de la décision est publié à la section 3.8.1 du bulletin du 24 septembre 2010 (Vol. 7, n° 38).